

Le régulateur des télécommunications au Cameroun par l'intermédiaire de son directeur général Philémon Zoo Zame, directeur général (DG) de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), invite les acteurs du secteur à arrêter l'installation anarchique des pylônes, des mâts et des tours à usage des communications électroniques, sur l'ensemble du territoire national.

Selon le DG de l'ART, la multiplication incohérente et non partagée de ces éléments de réseaux de télécommunications a un impact négatif sur l'environnement, la sécurité du personnel, la santé publique et les tarifs pratiqués au Cameroun. « L'installation des mâts et des pylônes de télécommunications sans autorisation fait l'objet de sanction par l'Agence de régulation des télécommunications », prévient Philippe Zoo Zame. Il invite les opérateurs du secteur à prendre attache avec l'ART aux fins de régulariser les infrastructures passives déployées sans autorisation.

Pour mettre un terme à cette situation, le DG de l'ART demande aux opérateurs concessionnaires et les fournisseurs de services de communications électroniques de respecter la décision n° 00000054/Minpostel du 18 avril 2013, fixant les conditions d'installation des pylônes et des mâts à usages des télécommunications à l'effet d'assurer le développement harmonisé de ces infrastructures passives.